

MAIRIE d'YQUELON : CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE du 21/12/2020

Etaient Présents :

Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René
PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Etait Absent : M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

2020-069 SANITAIRES PUBLICS – DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Considérant le besoin de créer des sanitaires publics sur la Place Mary Lefèvre et sur la zone détente et loisirs,
Considérant que ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable de travaux,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la construction de 2 sanitaires publics, Place Mary Lefèvre et zone détente et loisirs.

2020-070 ATELIER MUNICIPAL – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Considérant le besoin de d'agrandir un préau existant pour le transformer en hangar fermé sur le terrain de l'atelier municipal sis rue du Pas,
Considérant le besoin d'élargir l'accès à l'atelier municipal en modifiant le portail,
Considérant que ce projet nécessite le dépôt d'un permis de construire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de permis de construire pour agrandir le préau existant pour le transformer en hangar fermé et modifier l'accès du portail sur le terrain de l'atelier municipal, rue du Pas.

2020-071 ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AK n°223 APPARTENANT A L'INDIVISION PONS

Monsieur le Maire expose :

- Que les propriétaires de la parcelle cadastrée AK n°223 (indivision PONS) vont diviser la parcelle. Suite à des échanges avec les propriétaires, il a été convenu que la commune d'Yquelon fasse l'acquisition d'une partie du talus situé rue du Pas pour l'euro symbolique. Cette acquisition a pour but de sécuriser la voirie, et cela permettra d'avoir une meilleure visibilité dans le virage. L'emprise du talus cédé est de 31 m².

Il a été convenu que la commune d'Yquelon fasse l'acquisition de ce talus à l'euro symbolique, frais de géomètre et acte de notarié à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte l'acquisition au profit de la commune d'Yquelon d'une partie de la parcelle cadastrée section AK n° 223 soit le talus pour une emprise de 31 m² à l'euro symbolique.
- Que les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de la commune pour la partie concernée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

2020-072 INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 DU PLU D'YQUELON

La Communauté de Communes Granville Terre & Mer (GTM) est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale depuis le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, seule la Communauté de Communes peut entamer les procédures de modification et modification simplifiée relatives aux documents d'urbanisme.

La commune d'Yquelon a fait savoir à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Granville Terre & Mer sa volonté d'effectuer une modification de son Plan Local d'Urbanisme, afin de le mettre à jour, et de modifier certaines règles. Les motifs détaillés de la modification étant :

- Suppression des emplacements réservés n^{os} 2, 8 et 12, devenus obsolètes ;
- Correction d'une erreur matérielle relative à la localisation de l'emplacement réservé n° 1 ;
- Modification du règlement relatif à la hauteur des clôtures sur voie, en zone Ue ;
- Modification du règlement relatif à l'implantation par rapport aux emprises publiques, en zone Ux.

Le dossier de modification simplifiée sera tenu à la disposition du public pendant une durée d'un mois, du lundi 4 janvier au vendredi 5 février 2020 soit pendant 33 jours consécutifs, en mairie d'Yquelon, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée sera ouvert et tenu à disposition du public pendant toute la durée de la mise à disposition, en Mairie d'Yquelon, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Les personnes intéressées pourront adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, 197 avenue des Vendéens, BP 231, 50402 Granville Cedex, en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée N°2 du PLU d'Yquelon ».

020-073 SMPGA : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU **INFORMATION SUR LA POLITIQUE TARIFAIRE**

Le rapport annuel 2019 du SMPGA présenté fait état de référence sur le bilan de l'année 2019.

VU, l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers,

VU, l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise à disposition de ces documents,

CONSIDERANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation, quel qu'en soit le gestionnaire,

CONSIDERANT que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service,

CONSIDERANT qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

CONSIDERANT que le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin est un producteur et un distributeur d'eau potable.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des informations communiquées.

Après une présentation synthétique du rapport annuel du prix et la qualité du service public de l'eau,

- **Le conseil municipal a pris acte des informations communiquées.**

2020-074 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police allouée chaque année pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Général de la Manche au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- **POSE DE 2 PANNEAUX à MESSAGES VARIABLES.**

Le coût prévisionnel de ces 2 panneaux à messages variables est de 5 285 € H.T., objet de la demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- ✓ **Décide de la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité routière et approuve la pose de 2 panneaux à messages variables pour un montant de 5 285 € H.T.**
- ✓ **S'engage à réaliser les travaux sur l'année 2021.**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.**

2020-075 BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le maire propose une décision modificative suivante :

- Reversement d'un rappel de l'attribution de compensation 2019 de la communauté de communes GTM

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits soit 3 739 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population au 1er janvier 2021 : population municipale 1 113, population comptée à part 42, population totale 1 155.
- Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires / rentrée 2021
- Evaluation du coût de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires
- Recrutement d'un stagiaire en licence professionnelle en restauration écologique et développement durable
- Festival organisé par l'association l'alternateur 48°N/1°W de Donville-les-Bains
- Point sur les travaux de la RD 971 et information sur l'aménagement d'un chemin piétons
- Information sur la fibre optique sur le territoire communal
- Réunions intercommunalité le 05 et 12 janvier 2021.

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le vingt-trois décembre deux mil vingt conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Yquelon le 23 décembre 2020
Le Maire,
Stéphane SORRE